

3^e édition

BUDGET participatif

IMAGINEZ
ET PARTAGEZ

VOS PROJETS
POUR VOTRE
COMMUNE

Vous avez des projets pour contribuer au mieux vivre ensemble à Allaire ?

Pour qu'ils puissent se réaliser, nous vous invitons à nous en faire part.

La municipalité alloue un « budget participatif » de 10 000 € à partager entre plusieurs projets qui seront soumis au vote des habitants.

Nous mettons à votre disposition un formulaire à remplir.

N'HÉSITEZ PAS, NOUS ATTENDONS VOTRE PARTICIPATION !

1. Vous proposez

DU 15 AVRIL AU 31 MAI 2023

Tous les habitants, individuellement ou en groupe (association, villages, famille,...), peuvent proposer un projet d'intérêt général, dans la mesure où il respecte certains critères. Les enfants de plus de 8 ans accompagnés par un adulte sont aussi invités à participer. Le financement de la commune ne dépassera pas 5 000 € par projet ce qui permettra d'en retenir et soutenir au moins deux. Pour faire votre proposition, vous devez remplir le formulaire disponible en Mairie sur demande. Vous pouvez également le télécharger sur le site www.allaire.fr

La date limite de dépôt des dossiers est le **31 mai**

pour plus d'informations : mairie@allaire.bzh

2. Nous étudions

DU 1^{ER} AU 30 JUIN

Les dossiers seront vérifiés par un groupe d'élus et des membres du personnel communal pour s'assurer du respect des critères et de leur faisabilité sur les plans techniques et juridique. Si votre projet passe cette étape, il sera soumis au vote des habitants.



LES CRITÈRES À RESPECTER :

- ✦ Les projets doivent être d'**intérêt collectif** et avoir pour objectif de favoriser le bien vivre ensemble.
- ✦ Thèmes possibles : la nature et l'environnement, les sports et loisirs, la solidarité, la culture, le patrimoine,...
- ✦ Le budget alloué permettra de couvrir des dépenses d'investissement (aménagement, travaux ou achat d'équipements) et non des dépenses de fonctionnement (frais de personnel ou d'entretien).
- ✦ Le projet ne doit pas nécessiter une acquisition de terrain ou de local.
- ✦ Le budget participatif différencie les projets qui bénéficient principalement :
 - à l'ensemble des habitants de la commune
 - aux habitants d'un quartier ou village en particulier

Au moins un projet de quartier ou village sera retenu parmi les lauréats de cette édition.

Précision : les lauréats d'une édition ne peuvent pas proposer de projets lors de l'édition suivante.

UN PEU D'INSPIRATION :

Pour mémoire, les projets retenus lors du budget participatif 2022 sont :

- Installation d'un panneau numérique au stade de foot (projet en cours de mise en œuvre avec la Saint Gaudence)
- Mise en valeur de photos anciennes d'Allaire (projet en attente)

Voici quelques exemples de projets proposés par des habitants dans d'autres communes : aire de jeu dans un village, parcours de découverte de la nature, mise en place d'un poulailler partagé, mise à disposition de vélos adaptés pour les personnes à mobilité réduite, création d'un espace de don d'objets en libre-service, fresque murale,...

3 Les habitants votent

DU 1^{ER} JUILLET AU 31 AOÛT

L'ensemble des projets éligibles seront présentés sur le site internet de la commune et dans le bulletin municipal de juillet. Les habitants d'Allaire de plus de 8 ans pourront voter en ligne ou par bulletin en Mairie pour choisir leur projet favori.

4 L'annonce du projet lauréat

À PARTIR D'OCTOBRE

Les projets sélectionnés à l'issue du vote seront dévoilés dans le bulletin municipal d'octobre. La phase de réalisation pourra débuter !

Il est bien précisé que les habitant-e-s ou associations qui portent les projets lauréats sont responsables de la mise en œuvre de leur projet (achats, logistique, main d'œuvre, etc.). Selon la nature du projet, la mairie pourra apporter un support technique.